

DEVENIR PROPRIETAIRE D'UN TERRAIN

Par clerys, le 15/11/2017 à 21:53

Bonjour,

Mon père souhaite m'offir un terrain qui lui appartient.

Nous sommes 2 filles d'un premier mariage et j'ai 1 frère et 1 soeur d'une autre liaison sans mariage.

Nous sommes tous reconnus par mon père.

Que devons nous faire pour que je sois la seule propriétaire sans avoir à donner d'argents à mes frères et soeurs ? [smile7]

Par Visiteur, le 15/11/2017 à 23:06

Bsr,

Cette donation devra être faite, pour partie au moins, hors part successorale et donc ne pas dépasser votre réserve héréditaire (18,75%) soit (75%/4) et la quotité disponible, (25%) du patrimoine paternel.